



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Réunion d'information **FONJEP – DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes**

Lundi 15 juin 2026

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Présentation du pôle Jeunesse, Education populaire, Engagement et Vie associative de la DRAJES

Actualités FONJEP

Laurent RENOU – Chef du pôle



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Intervention de la déléguée générale du FONJEP et de son équipe

Nouria DUTHOIT-MESSAOUDI

Adhérer au Fonjep en 2026, c'est faire le choix de :

1. Peser ensemble dans un espace de dialogue unique
2. Inventer l'évaluation de demain avec JEP'Eval
3. Faire réseau et bénéficier d'une veille stratégique
4. Garantir votre sécurité financière
5. Valoriser les archives de jeunesse et d'éducation populaire

Adhérer au Fonjep, c'est choisir de ne pas être un simple bénéficiaire, mais un acteur à part entière d'une association qui croit que l'éducation populaire est une force de transformation sociale incontournable.

L'adhésion en pratique

Quel est le montant des cotisations 2026 ?

Votées à l'Assemblée générale du 12 juin 2025

- 30 € pour les associations dont le budget est inférieur ou égal à 210 000 €
- 150 € pour les associations dont le budget se situe entre 210 000 € et 430 000 €
- 600 € pour les associations dont le budget est supérieur à 430 000 €

Pourquoi l'adhésion a-t-elle augmenté en 2026 ?

- Par décision de l'Assemblée générale du 12 juin 2025, notre modèle d'adhésion évolue en 2026 pour devenir un véritable levier de transformation au service de vos projets (voir la présentation ci-dessus). L'ancienne cotisation unique est remplacée par une cotisation indexée sur le budget de votre association (voir le barème plus haut). C'est un effort financier nouveau, mais c'est aussi le gage de notre autonomie et de la pérennité de notre projet commun.
- Pour plus d'informations, [nous vous invitons à regarder le replay du web café animé par le président le 5 février 2026.](#)

Est-il obligatoire d'adhérer au Fonjep pour bénéficier d'un poste Fonjep ?

- Non, le Fonjep est une association loi 1901, et l'adhésion est donc volontaire. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour bénéficier d'un poste Fonjep. D'ailleurs, le Fonjep n'intervient pas dans l'attribution de ces subventions, qui relève de la seule autorité des ministères concernés.
- Il faut donc différencier cette adhésion et les frais de gestion des postes, qui eux sont obligatoires pour toute association qui bénéficie d'un poste Fonjep.

Quelle différence entre les "affiliés" et "adhérents" au Fonjep ?

Une association est dite affiliée lorsqu'elle est membre d'une fédération ou d'un réseau qui est, lui-même, un membre adhérent direct du Fonjep.

Au sein du Fonjep, la notion d'association affiliée se distingue de celle de membre adhérent par l'étendue des droits de participation.

- **Participation limitée aux assemblées générales (AG)** : les associations affiliées peuvent participer aux assemblées générales du Fonjep, mais elles n'ont pas le droit de voter les délibérations.
- **Représentation** : leur voix et leur représentation au sein des instances du Fonjep sont assurées par la fédération ou le réseau qui possède le statut de membre adhérent.
- **Organisation régionale** : les associations adhérentes et affiliées siègent au comité régional Fonjep et peuvent se présenter aux élections des délégués régionaux.

Toutes les informations sur les adhésions
et le replay du webcafé :

<https://www.fonjep.org/qui-sommes-nous/adhesions-2026>



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Intervention des nouveaux délégués régionaux du FONJEP

Zoé NUSBAUMER et Fabrice GOUT



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Instruction interministérielle

FONJEP

du 18 mars 2025

Visioconférence du mardi 6 janvier 2026

✓ Associations bénéficiaires de postes FONJEP

- Bénéficiaires des postes FONJEP : les associations *Aucune exception possible*
- Bénéficiaires d'un poste FONJEP Jeunesse et Education Populaire : les associations agréées Jeunesse et Education Populaire *Aucune exception possible*
- Bénéficiaires d'un poste FONJEP Cohésion Sociale : les foyers de jeunes travailleurs, les centres sociaux, les espaces de vie sociale *Aucune exception possible*

✓ Contrat de travail et cumul des aides

- Contrat du salarié : CDI ou CDD (aucune durée n'est exigée)
- Salarié permanent qualifié
- Types de contrat interdits :
 - les contrats aidés par l'Etat (formation en alternance, parcours emploi compétences, adulte relai, emploi franc, aide à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises)
Aucune exception possible
 - les travailleurs indépendants, les autoentrepreneurs, les intermittents du spectacle
Aucune exception possible
- Contrat Possibilité de cumuler 2 postes FONJEP de dotations différentes si le salarié est à temps complet

✓ Subventions FONJEP Allouées

- L'attribution des subventions est du seul ressort de l'Etat
- Subvention FONJEP allouée de :
 - Unité complète : temps de travail supérieur à 50%
 - Demi-unité : temps inférieur ou égal à 50%
 - Doublement d'unité : temps plein uniquement
- Subventions FONJEP allouées pour :
 - Expérimenter des actions
 - Engager de nouvelles activités
 - Pérenniser un projet associatif
- Le reversement d'une subvention à une autre association est interdit



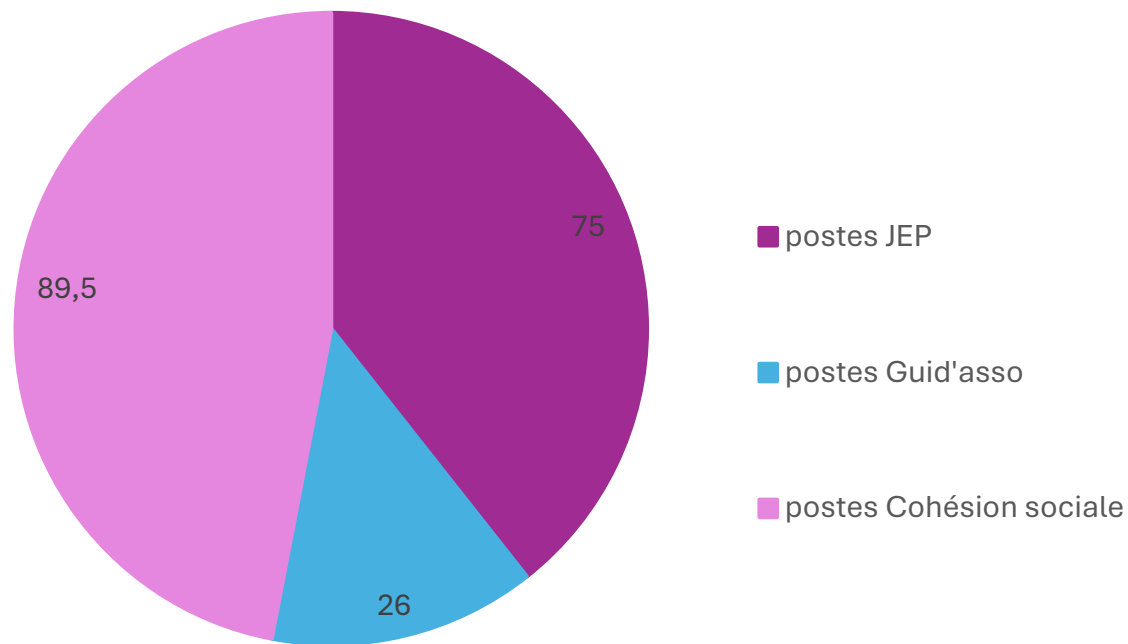
RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

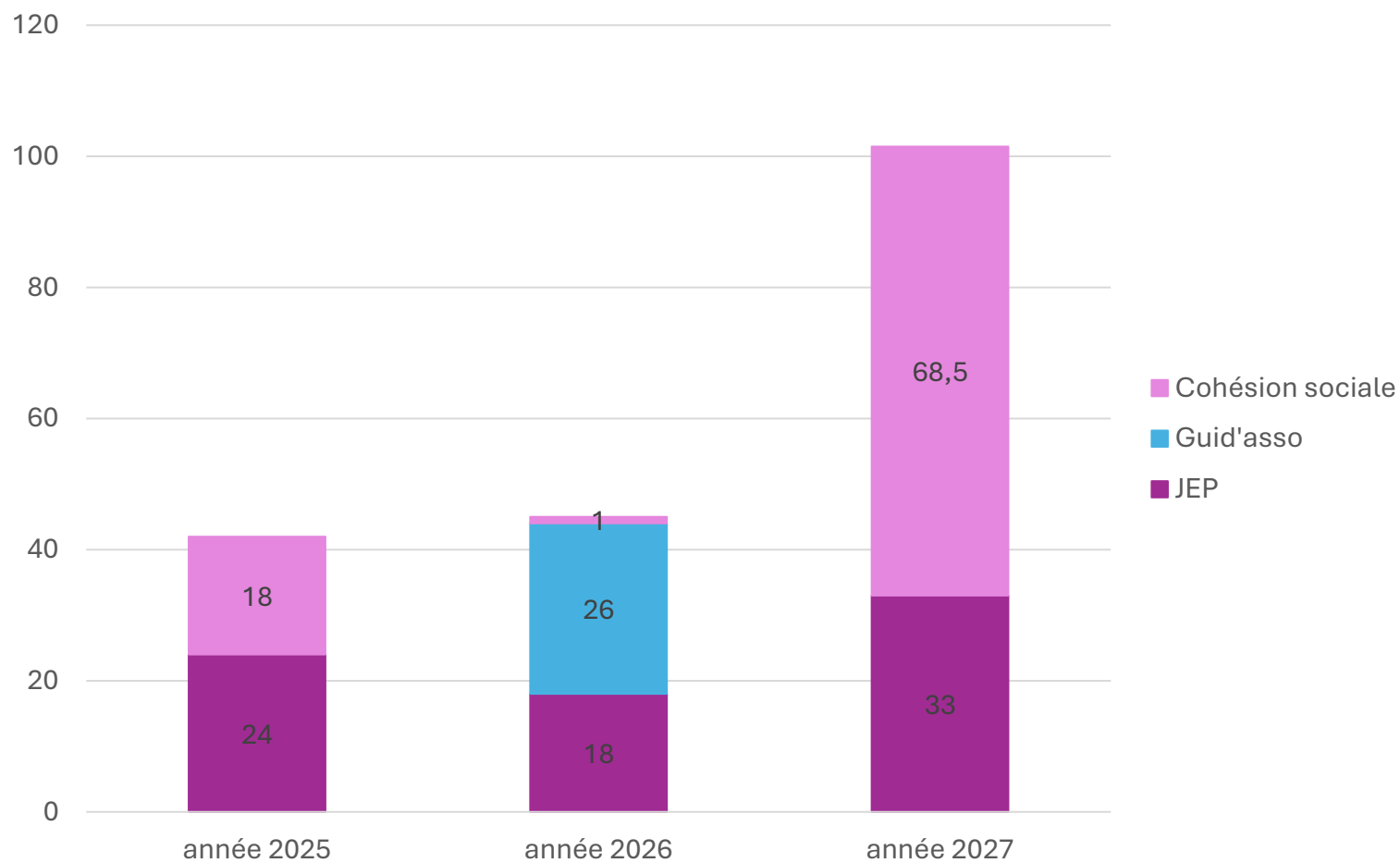
Bilan FONJEP Auvergne-Rhône-Alpes - *avril 2026*

Répartition des postes

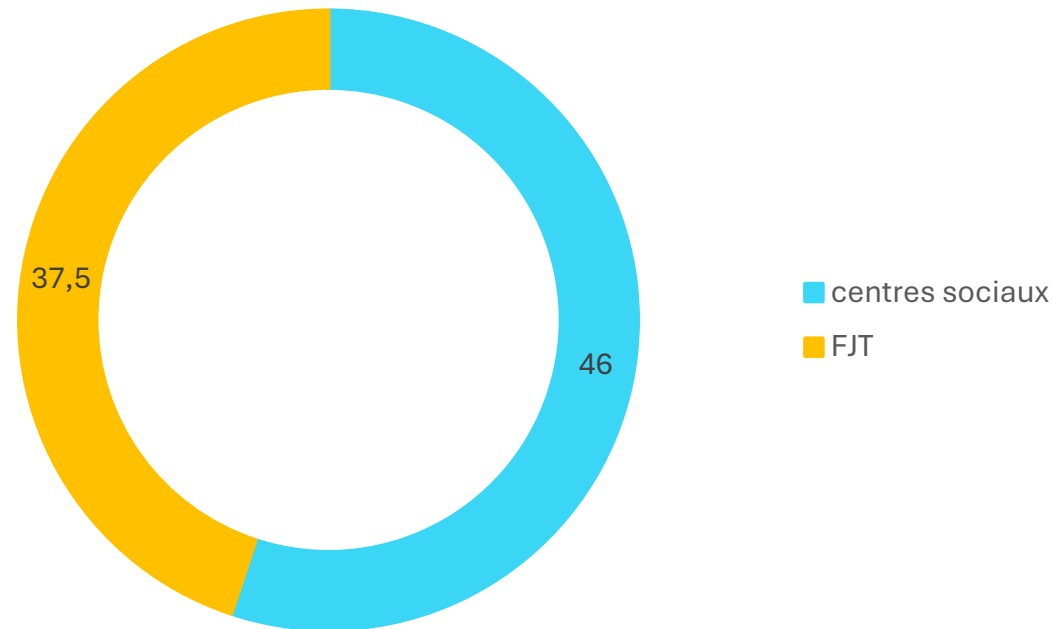


En mars 2026, on compte ainsi 190,5 postes régionaux FONJEP en Auvergne-Rhône-Alpes, la cohésion sociale en représentant près de la moitié (47%).

Nombre de postes avec une fin de conventionnement en 2025, 2026 et 2027.



Répartition des postes « Cohésion sociale » entre les foyers de jeunes travailleurs et les centres sociaux





RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

La gestion d'un poste FONJEP pour une association

✓ **Des actions importantes à effectuer sur la plateforme FONJEP**

Des actions régulières sont à effectuer sur la plateforme telles que: les modifications de l'association (Domiciliation , Siret, Etc.), les changements de salariés, les renseignements sur l'occupation du poste (vacances, absence...)

CES ACTIONS SONT ESSENTIELLES pour la mise en paiement de la SUBVENTION FONJEP



Comment déclarer un changement de salarié?

- Sur LE SITE DU FONJEP – via votre ACCES

- MAJ de la rubrique SALARIE (date de fin de contrat de l'ancien salarié et date de début de contrat du nouveau salarié)

- A DEPOSER sur le site du FONJEP :
Dernier bulletin de salaire du partant +
premier bulletin de salaire de l'arrivant

- Auprès de la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes

- Nous signaler dans le même temps, le changement de salarié par mail : drajes-fonjep@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

Documents à transmettre:

CV + CONTRAT DE TRAVAIL + FICHE SALARIE(E)

ATTENTION VALIDATION DRAJES IMPERATIVE
Faute de validation sous 1 mois = BLOCAGE des
VERSEMENTS

✓ **L'Importance de traiter les ANOMALIES**

- Elles s'accompagnent généralement d'un BLOCAGE des versements , si absence de régularisation il y a.
- 3 mails sont envoyés par le FONJEP pour signaler et résoudre l'anomalie
- Si l'anomalie persiste : vous pouvez contacter le FONJEP au 01 43 13 10 30 et prévenir la DRAJES

✓ **ANOMALIES les plus courantes....**

- Oublie dépôt du bulletin de salaire de décembre N-1
- Nombre d'heures trop faible par rapport à l'emploi (A justifier si absence ou vacance du poste + transmission des 12 bulletins de salaire)

✓ **PENSER à vérifier les versements de la subvention FONJEP**

Si une anomalie persiste, n'hésitez pas à nous CONTACTER par mail à :

drajes-fonjep@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

✓ **PENSER à vérifier les INFORMATIONS présentes sur la plateforme FONJEP**

- Renseignements relatifs à votre association (numéro SIRET par exemple)

- CONTACTS et adresse mail

- Renseignements relatifs au poste: au salarié

✓ **CAMPAGNE DES NOUVELLES DEMANDES - 2027**

Elle est ouverte depuis le 1^{er} juin 2026

- Création de poste FONJEP au 01/01/2027
- Dépôt des dossiers ouvert jusqu'au 30 septembre 2026
- Pièces demandées : dossier de demande de poste + pièces annexes à transmettre par mail :

drajes-fonjep@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

✓ **CAMPAGNE de RENOUELEMENT**

- Transmission de la grille d'évaluation par l'association et du dossier de renouvellement éventuel au plus tard le 30 juin 2026
- Entretien d'évaluation (de juin à début octobre)
- Pièces demandées : dossier de demande de poste + pièces annexes à transmettre par mail : drajes-fonjep@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

ATTENTION ! 2 renouvellements possibles
au MAXIMUM pour un même poste

✓ **Où trouver le dossier de demande nouveaux postes et le dossier de renouvellement ?**

- Dossier disponible sur la page FONJEP de la DRAJES

<https://www.ac-lyon.fr/le-fonds-de-cooperation-de-jeunesse-et-d-education-populaire-fonjep-123103>



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

✓ **Vos contacts DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes :**

Christelle BONATON-DUPONT et Julie DESTREBECQ

drajes-fonjep@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

✓ Point d'information sur le KIT « JEP'Ambition »

Le KIT « JEP'Ambitions » pour une approche adaptée à chacun



- Après 7 ans d'investigation et d'analyse, le Fonjep conclut donc cette démarche de recherche-action par ce kit " **JEP'Ambitions** ",
- C'est le **premier outil** destiné à chaque association, afin qu'elle puisse comprendre, décrire son modèle socio-économique et le mettre en discussion.
- Parce que ce sujet ne doit plus être réservé aux seuls experts et/ou chercheurs, les associations sont invitées à permettre à toutes leurs parties prenantes (adhérents, salariés, bénévoles, habitants, partenaires, etc.) de s'inscrire notamment dans une démarche de moyen terme (6 à 12 mois) faite d'apprentissages, de questionnements et de réflexions.
- L'objectif affiché est que **chacune des parties prenantes s'empare de ce sujet fondamental pour le devenir des missions d'intérêt général qu'elle poursuit.**



Avec ce kit aux multiples activités, chaque association se voit donc outillée pour comprendre, analyser, valoriser et délibérer pour agir sur son propre modèle socio-économique en travaillant sur ses richesses humaines, partenariales et économiques.

Avec pour principe d'action : **la participation du plus grand nombre !**

MERCI de votre attention

Avez-vous des questions?